

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 12 janvier, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE. La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 6 janvier, adressée à chacun des conseillers municipaux.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Francoise SEMPE Frédéric DELEGUE, Martine BENASSI, Laurence MARTENOT, Christian DEVILLE  
Jérôme GAUCHET, Brigitte BARET Brigitte BRUNAT Cédric BERRUYER, Pierre Olivier BOULARD Jean Marie CHENAVAS, Isabelle FOIREST Edwige THIVIN, , Luigi PENSATO, Sylvette RAPP Patrice TOURNIER

**Absents :** Severine BAGUET, Antony MASSON, Lucia CLAES

**Pouvoir :** MASSON/MARTENOT

**Nombre de votants : 17**

**ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
  - BAIL
    - Modification du temps de travail
      - Convention CDG 38
      - Mission maîtrise d'œuvre
      - demande de subvention DETR
    - QUESTIONS DIVERSES

Avant l'ouverture de la séance, une entreprise de spectacle a présenté un projet de spectacle pour Viriville. Il est proposé deux tarifs avec et sans vidéo allant de 41 130 à 57 153 euros.

Les membres du conseil municipal ont débattu après leur démonstration. Le projet pose un problème sur le plan financier. La décision est prise de ne pas honorer leur proposition.

**Ouverture de la séance : 19h40**

**Approbation du compte rendu précédent :** Accord à l'unanimité

**BAIL :**

La commune a acquis en même temps que « l'atelier Meynier », un appartement loué à Mr HARO et Mme SALLES. Le loyer est de 672 euros (sans tva) par mois.

Le loyer sera payable d'avance. Les énergies seront à la charge du locataire. Le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'Indice de référence des loyers.

Le Notaire a effectué, au moment de l'achat, un calcul au prorata des sommes dues (loyer au 02/12/2022 et mois de caution)

Les membres du conseil municipal doivent voter pour accepter ce nouveau locataire et autorisent Mme le Maire à signer le contrat de bail pour une durée de 6 ans ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Discussion :**

- Question de Sylvette RAPP : elle souhaite avoir des précisions sur les durées des baux des locataires communaux, 3 ou 6 ans

Accord à l'unanimité

### **RESSOURCES HUMAINES – modification de quotité:**

Il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme PETIT Christèle en accord avec celle ci, suite à l'augmentation du nombre d'adhésions pour pouvoir dégager un après midi consacré à la gestion administrative et technique de la ludothèque. Son poste passerait de 25.30 h à 30h, avec une cotisation CNRACL. Les membres du conseil municipal doivent voter pour la suppression du poste de 25.30h et la création du nouveau poste à 30h, et autorisent Mme le Maire à notifier au Centre de Gestion cette modification.

Accord à l'unanimité

### **CONVENTION CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

Suite à la demande de Mme EYMOND Claire de faire valoir ses droits à la retraite, et d'être assistée par le Centre de Gestion de l'Isère, il est nécessaire de prendre une convention d'adhésion au vu d'une liquidation de pension.

Le montant de la cotisation est de 250 euros (liquidation de pension avec accompagnement Personnalisé Retraite préalablement réalisé).

Accord à l'unanimité

### **MISSION MAITRISE D'ŒUVRE**

Une opération pour le réaménagement de la RD 156 au niveau de la déchetterie est engagée avec la Communauté de Communes. Alp'Etudes a été consulté pour cette mission et propose un taux d'honoraire de 7 % sur le montant estimé des travaux de 115 000 euros HT.

Le conseil doit voter pour cette proposition.

Accord à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Il est possible de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat avant le 10 février 2023 pour le changement de chauffage de la mairie pour un montant de 153 900 euros HT.

Il est demandé de voter pour donner l'autorisation à Mme le Maire de déposer ces dossiers.

Accord à l'unanimité.

**FIN DE SEANCE : 20h03**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- OAP 7 (usine PELLET) La robinière : Valrim a proposé l'achat du terrain au prix de 425 880 euros.